



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

TERRITOIRE DE LA PLAINE DE ROMANS

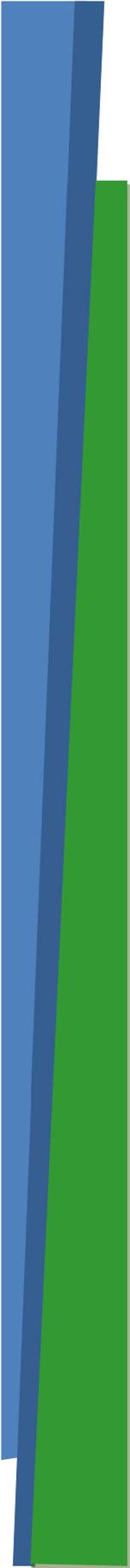
Réseaux de la Plaine de Romans, de PEYRINS et de GEYSSANS

Année 2020

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	4
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
1.2.1 Réseau de La Plaine de Romans	4
1.2.2 Réseaux de Peyrins et Geyssans	6
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020	7
2.1 ORIGINE DE L'EAU	7
2.2 VENTE D'EAU.....	8
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	9
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	10
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	10
3.1 SECURITE PUBLIQUE	10
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	10
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	10
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2020.....	11
4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	11
4.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX	11
4.3 TRAVAUX FACTURES	11
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020	11
5- RELATIONS AVEC LES ABONNES.....	12
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	12
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	12
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	12
5.1.3 Tarification pour les professionnels.....	12
5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS.....	13



5.2.1 Continuité de service	13
5.2.2 Informations des irrigants	14
6- LES PROJETS DU TERRITOIRES	14
6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER.....	14
7- DONNEES FINANCIERES	15
7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	15
7.1.1 Fonctionnement.....	15
7.1.2 Investissement	15
7.2 IMPAYES.....	16
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	16
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	17

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de St Paul Les Romans, Parnans, Triors, Genissieux, Chatillon St Jean, Mours St Eusebe, St Lattier (38), Peyrins, Geysans

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

1.2.1 RESEAU DE LA PLAINE DE ROMANS

Station de pompage de « la Joyeuse » ou « Les Coteaux »

Prise d'eau dans la rivière de la Joyeuse à 50 m à l'amont de sa confluence avec l'Isère : plan d'eau sous l'influence du niveau du Barrage EDF de Pizançon sur l'Isère.

3 pompes d'exhaure monocellulaires de 750 m³/h à 30 m HMT, 90 Kw, 1 470 tr/mm
un dégrilleur vertical

1 pompe Jockey horizontale 86 m³/h à 126 m HMT, 45 Kw, 1 480 t/mm sur variateur de vitesse
5 pompes de reprise horizontaux de 500 m³/h à 130 m HMT, 190 Kw, 1 470 t/mm (dont 1 en secours)

Capacité de pompage de 1 600 m³/h, HMT 161 m

Puissance ENEDIS souscrite de 17 à 1 470 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

Station de pompage de Mesonnier

Prise d'eau directe dans l'Isère

5 groupes de pompage verticaux de 335 m³/h à 194 m HMT, 231 Kw, 1 490 t/mm

Capacité de pompage de 1 800 m³/h, HMT 160 m

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 1 250 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

Surpresseur de Châtillon

2 Pompes

Capacité de pompage de 400 m³/h

Pression amont de 4 à 9 bars

Pression aval 18 à 19 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 190 Kw (Segment C3 : HTA non télérelevé : HTA5-CU)

Surpresseur de « Génisseux » ou « Les Marais »

2 Pompes

Capacité de pompage de 300 m³/h

Pression amont de 4 à 9 bars

Pression aval 11 à 12 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 6 à 60 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Chapoize

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT

Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 1 à 120 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Gringet

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT

Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 90 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de La tour

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 120 m³/h à 170 m HMT

Pression de consigne 18 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 156 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Chalands

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT

Pression de consigne 13 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 96 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Réseau de distribution

145.6 Km de conduite (Dn 32 mm au DN 600 mm) essentiellement en fonte ductile et partiellement en PVC et PEHD.

1.2.2 RESEAUX DE PEYRINS ET GEYSSANS

Forages de Peyrins et de Geyssans lieu dit « La Savasse »

2 Forages dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale unitaire de 60 m³/h, à 120 m HMT

Alimentation électrique commune au 2 forages

Puissance ENEDIS souscrite de 18 à 78 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Réseau de distribution

0.7 Km de conduite (Dn 100 mm) en fonte ductile.

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée par le réseau de la plaine de Romans provient en majeure partie des prises d'eau dans la rivière Isère. Un complément est apporté par des forages dans la nappe "Molasse Miocène".

L'eau distribuée par le réseau de Peyrins-Geyssans provient uniquement de la nappe « Molasse miocène ».

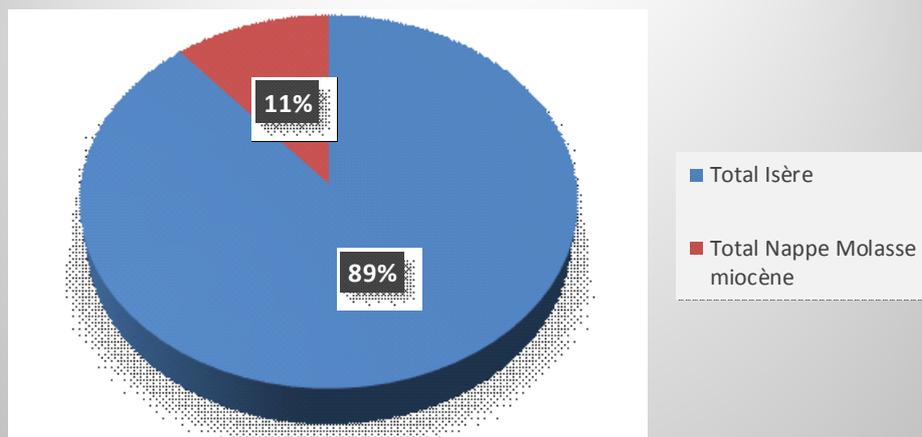
Ressources	Station de pompage	volume annuel		Volume à l'étiage (1er juin - 30 septembre)	
		prélévés (m3)	autorisés (m3)	prélévés (m3)	autorisés (m3)
Isère	Joyeuse	1 737 775	autorisation en débit		
Isère	Messonier	2 306 618	autorisation en débit		
Total Isère		4 044 393			
Nappe Molasse miocène	Chalans	45 976	70 149	45 788	62 277
Nappe Molasse miocène	La Tour	180 433	175 373	170 221	155 693
Nappe Molasse miocène	Chapoize	181 335	142 046	157 828	126 105
Nappe Molasse miocène	Gringet	42 915	90 037	40 014	79 934
Nappe Molasse miocène	Peyrins	33 105	55 915	31 772	49 640
Nappe Molasse miocène	Geyssans	22 286	25 243	22 286	22 410
Total Nappe Molasse miocène		506 050	558 763	467 909	496 059
Total général		4 550 443			

Réseau Plaine de Romans	4 495 052
Réseau Peyrins Geyssans	55 391
Total	4 550 443

Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OUGC Drôme (SYGRED) sur le bassin versant de la Drôme des Collines (nappe Molasse-Miocène).

Les autorisations de prélèvement ont été globalement respectées (principe de mutualisation entre ouvrages prélevant dans une même masse d'eau).

Origine de l'eau



2.2 VENTE D'EAU

PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Plaine de Romans	12 020	1 876	3 992 016	3 992 016	567	162	6,41	2 129
Peyrins-Geysans		23	54 320	54 320	12	9	0,00	2 326
Total	12 020	1 899	4 046 336	4 046 336	579	171		

NON PROFESSIONNELS									
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Plaine de Romans	1999		156 969	157 894	411	411	4,86	382	384
Peyrins-Geysans									
Total	1999	0	156 969	157 894	411	411			

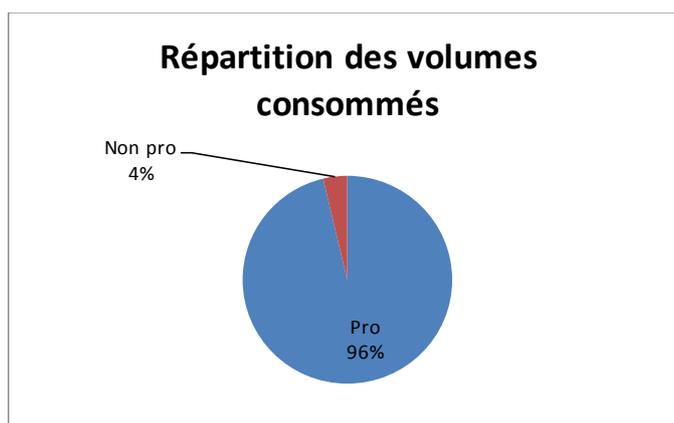
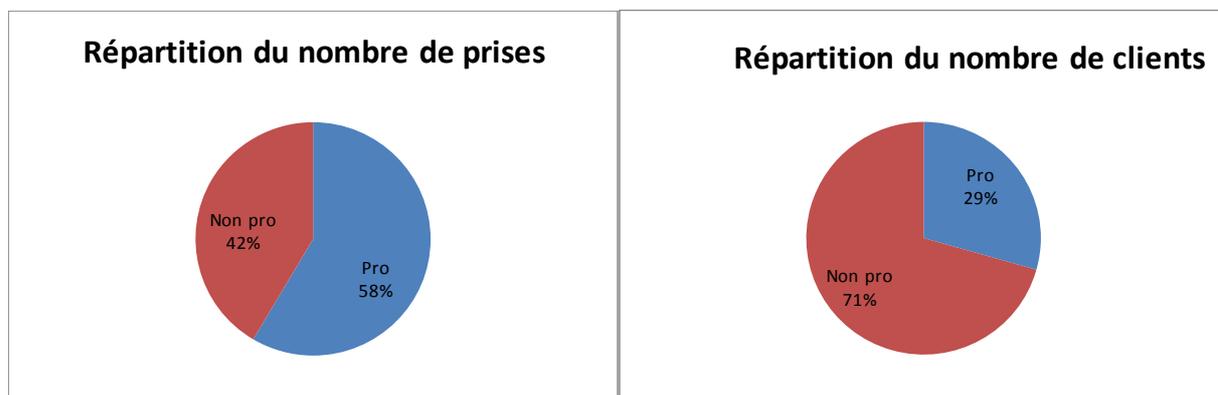
TOTAL						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients
Plaine de Romans	14 019	1 876	4 148 985	4 149 910	978	573
Peyrins-Geysans	0	23	54 320	54 320	12	9
Total	14 019	1 899	4 203 305	4 204 230	990	582

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre de bornes	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
Pro	579	171	4 046 336	4 046 336
Non pro	411	411	156 969	157 894
Total	990	582	4 203 305	4 204 230



2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Territoires	Rendement
Plaine de Romans	92,30%
Peyrins Geyssans	98,07%

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

La consommation totale pour l'année 2020 est de 3 713 872 Kwh.

Soit une consommation de 0.884 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0.051 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Site	Prestataire	Date de contrôle	
La Joyeuse	ACRITEC	10/03/20	
Meysonnier	ACRITEC	10/03/20	
St Izier	Surpresseur de Chatillon	ACRITEC	10/03/20

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle effectué en 2020.

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2020

4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

SP La Joyeuse	Renouvellement cellules HT
SP La Joyeuse	Sinistre moteur G4
Forage Gringet	Renouvellement débitmètre Dn 80 mm
Forage Gringet	Renouvellement pompe (partie hydraulique)
Surp Chatillon St Jean	Renouvellement collecteur de refoulement + vannes d'isolement des pompes

4.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Réseau PDR	Déplacement d'une conduite Dn 150 mm sur la commune de St Lattier
------------	---

4.3 TRAVAUX FACTURES

Type d'intervention	Plaine de Romans
Branchement	0
Compteur sur branchement existant	0
Modification branchement	0
Déplacement regard compteur	0
Nouvelle borne	1
Sortie sur borne existante	0
Modification borne existante	0
Sinistre sur canalisation	0
Sinistre sur Borne	1
Détérioration organe propriété du SID	1
Déplacement de conduite	1
Extension de réseau	1
Divers	0

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020

Néant

5- RELATIONS AVEC LES ABONNES

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2020, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 11 février 2020 est de 0,007 H.T.€/m³.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers a également été uniformisé à l'ensemble du SID par délibération du 11/02/2020 :

- 1 m³/h 73.20 € TTC
- 3 m³/h 94.11 € TTC
- 5 m³/h 125.48 € TTC
- 10 m³/h 209.12 € TTC
- 15 m³/h..... 357.04 € TTC
- 20 m³/h..... 510.05 € TTC
- 30 m³/h..... 663.06 € TTC

Le prix du m³ pour 2020 est de 0,126 € HT soit 0,1329 € TTC avec des minimums de facturation appliqués à chaque débit souscrit :

- pour les 1 m³/h et 3 m³/h..... 150 m³ minimum
- pour les 5 m³/h..... 300 m³ minimum
- pour les 10 m³/h..... 500 m³ minimum

Soit une facture de 109.28 € H.T. soit 115.29 € T.T.C pour un compteur – 1 m³/h – 300 m³/an

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2020, le prix de vente a été fixé à (délibération du 11/02/2020).

Réseau Plaine de Romans

- ▶ Abonnement à la surface... ha 91,00 € H.T./ha
- ▶ Abonnement au débit ...m³/h6,40 € H.T./m³/h
- ▶ Part au m³ 0,075 €.H.T./m³

Soit une facture de 381,80 € H.T. pour une prise - 7 m³/h - 1 ha – 3000 m³/ha

Réseau Peyrins Geysans

- ▶ Abonnement à la surface..... 201,00 € H.T./ha
- ▶ Abonnement au débit ...m³/h0.00 € H.T./m³/h
- ▶ Part au m³ 0,104 €.H.T./m³

Soit une facture de 534,00 € H.T. pour une prise - 7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha

5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

Réseau Plaine de romans : à partir du 22 mars 2020

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Coupures d'alimentation électrique programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :

La Joyeuse (Les coteaux) le 31/07 : 1 h 30

Problèmes de fonctionnement réseaux:

Néant

Mise hors service des réseaux :

A partir du 20 octobre 2020

5.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Pas Informations spécifique

6- LES PROJETS DU TERRITOIRES

6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER

Le territoire de la Plaine de Romans dispose d'une autorisation de prélèvement de 800 m³/h dans l'Isère sur la commune de St Lattier (arrête préfectoral d'autorisation temporaire de prélèvement n°2014094-0025 du 04/04/2014).

Une étude de faisabilité du renforcement de la partie Nord Est du réseau situé sur les communes de Parmans et de St Lattier a été réalisée en décembre 2013 par le bureau d'études Ca Eau. Cette étude examine également les possibilités de substituer les forages dans la nappe Molasse Miocène par ce nouveau prélèvement dans la rivière Isère.

Au vu des coûts importants de réalisation de ce projet, le territoire de la Plaine de Romans a choisi de privilégier le contrôle et la mise en conformité des limiteurs de débit des bornes pour limiter les problèmes de pression sur les secteurs de St Lattier/Chatillon : antenne « Des bardons » et secteur Chatillon : antenne « Le Clôt ».

De plus, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la nappe « Mollasse-Miocène et alluvions de la plaine de Valence » est en cours d'élaboration. Ce SAGE va déterminer des modalités de gestion des eaux pompées par les forages de Chalans – Chapoize – Gringet – La tour – Peyrins et Geysans.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Les montants des dépenses de fonctionnement sont les suivants :

	PLAINE DE ROMANS
TOTAL DES DEPENSES	499 983,47 €

Le tableau suivant présente les montants des recettes de fonctionnement ainsi que les résultats pour les deux réseaux :

	PLAINE DE ROMANS
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	687 774,65 €
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	187 791,18 €
% de la vente d'eau sur recettes	90,8%

7.1.2 INVESTISSEMENT

Les montants des dépenses d'investissement sont les suivants :

	PLAINE DE ROMANS
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	88 368,09 €

7.2 IMPAYES

Au 31/12/2020, les restes à recouvrer sont les suivants :

Somme de Reste à recouvrer	2015	2016	2018	2019	2020	Total général
PLAINE DE ROMANS	5 072,14	4 164,51	125,07	13 608,07	29 112,83	52 082,62
Total général	5 072,14	4 164,51	125,07	13 608,07	29 112,83	52 082,62

Nota : Le reste à recouvrer concernant la facturation 2020 n'est pas représentatif puisque la facturation a été émise à la fin du mois de novembre 2020.

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2020 : 11 548.23 € se décomposant en :

- Intérêts : 926.47 €
- Remboursement du capital : 10 621.76 €

Capital restant dû : 11 075.40 €

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ces membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,

- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.